La Commission de transport Ontario Northland

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Commission de transport Ontario Northland
États financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Table des matières

Responsabilité de la direction	**2**
Rapport du vérificateur	**3**
États financiers	
Bilan consolidé	4
État consolidé de l'avoir	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Annexe consolidée des immobilisations corporelles - Annexe 1	8
Annexe consolidée des revenus et des charges d'exploitation - Annexe 2	9 - 10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11 - 28

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la société sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission par l'intermédiaire de son Comité de vérification et des finances est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. Le Comité de vérification et des finances est composé de membres de la Commission qui se réunissent régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Ces états financiers consolidés ont été examinés par le Comité de vérification et des finances et ont été approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur qui suit présente l'étendue de l'examen du vérificateur et son opinion.

T. Hargreaves
Président du conseil d'administration

P. Goulet
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 28 juin 2011

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, et l'état consolidé de l'avoir et l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats consolidés de son fonctionnement et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 1 complémentaire aux états financiers consolidés, qui indique que la Commission de transport Ontario Northland a connu des pertes continues. La direction de la Commission de transport Ontario Northland prévoit d'autres pertes en 2012 et une insuffisance importante de trésorerie qui dépassera ses lignes de crédit disponibles. Ces conditions, conjuguées aux autres questions mentionnées dans la note 1, dénotent l'existence d'une incertitude significative qui fait naître un doute sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation en tributaire de l'appui financier continu du gouvernement de l'Ontario.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2011

Bureau 1090, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (Note 3)	6 823 $	4 823 $
Débiteurs (après provision de 3 684 $; 2010 – 3 677 $)	20 579	18 468
Stocks	16 376	18 319
Charges payées d'avance	983	1 348
	44 761	42 958
Immobilisations corporelles (Annexe 1)	307 351	297 381
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 4a)	57 890	58 650
	410 002 $	398 989 $
Passif et avoir de la province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Marges de crédit d'exploitation (Note 5)	12 300 $	12 925 $
Créditeurs et charges à payer	31 236	29 383
Tranche à moins de un an de la dette à long terme	4 241	4 383
Tranche à moins de un an de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	24	11
Tranche à moins de un an des revenus reportés	322	616
	48 123	47 318
Revenus reportés	759	828
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 6)	108 581	89 078
Dette à long terme (Note 7)	31 879	34 369
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	-	24
Obligation au titre des prestations constituées autres que celles de retraite (Note 4b)	68 334	64 232
	257 676	235 849
Avoir		
Bénéfices non répartis	147 688	158 645
Réserve pour autoassurance	4 638	4 495
	152 326	163 140
Nature des activités (Note 1)		
Éventualités (Note 12) / **Engagements** (Note 13)		
	410 002 $	398 989 $

Approuvé au nom de la Commission :

Président du conseil d'administration

Président et chef de la direction

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'avoir
(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Bénéfices non répartis		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**168 645 $**	184 413 $
Perte nette de l'exercice	**(10 814)**	(25 761)
Virement net à la réserve pour autoassurance	**(143)**	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	**147 688 $**	158 645 $
Réserve pour autoassurance (Note 9)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 495 $**	4 488 $
Virements du (aux) bénéfices non répartis		
Intérêts gagnés	**43**	23
Prime annuelle	**100**	100
Demandes de règlement	**-**	(116)
	143	7
Solde à la clôture de l'exercice	**4 638 $**	4 495 $
Total des bénéfices non répartis et de la réserve pour autoassurance	**152 326 $**	163 140 $

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2011**	2010
Revenus (Annexe 2)	**160 072 $**	144 924 $
Charges (Annexe 2)	**137 416**	133 759
Bénéfice d'exploitation, avant autres revenus et charges d'exploitation	**22 656**	11 165
Autres revenus et charges d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles (Annexe 2)	**15 363**	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Annexe 2)	**(3 063)**	(2 321)
Charge de retraite (Annexe 2)	**18 547**	16 415
Réduction de valeur d'actifs incorporels	**-**	4 039
Cotisation de taxe de vente	**-**	1 556
Charge d'intérêts (Annexe 2)	**1 871**	2 063
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	**1 322**	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	**(518)**	413
Perte d'exploitation avant les éléments suivants	**(10 866) $**	(25 673) $
Revenus de placements et autres revenus	**(9)**	(5)
Revenus de placement liés à la réserve pour autoassurance	**(43)**	(23)
Demandes de règlement imputées à la réserve pour autoassurance	**-**	116
Perte nette de l'exercice	**(10 814) $**	(25 761) $

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2011**	2010
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	**(10 814) $**	(25 761)$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**15 363**	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(3 063)**	(2 321)
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	**(518)**	413
Dépréciation d'immobilisations corporelles	**1 322**	-
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	**-**	4 039
Amortissement des actifs incorporels	**-**	545
Charge de retraite	**18 547**	16 415
	20 837	8 003
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**(2 111)**	(1 312)
Stocks	**1 943**	(695)
Charges payées d'avance	**365**	(184)
Créditeurs et charges à payer	**1 853**	818
Revenus reportés	**(363)**	(259)
Obligation au titre des prestations constituées autres que de retraite	**(11 726)**	(148)
Obligation au titre des prestations constituées de retraite	**(1 960)**	(2 031)
	8 839	4 192
Activités d'investissement		
Investissement en immobilisations corporelles	**(26 655)**	(32 935)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	**518**	739
	(26 137)	(32 196)
Activités de financement		
Marges de crédit d'exploitation	**(625)**	1 055
Dette à long terme	**(2 632)**	(226)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	**(11)**	(72)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**22 566**	24 599
	19 298	25 356
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	**2 000**	(2 648)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**4 823**	7 471
Trésorerie à la clôture de la l'exercice	**6 823 $**	4 823 $
Présentation d'informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts versés et inclus dans la perte nette de l'exercice	**1 871 $**	2 063 $

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des immobilisations corporelles
Annexe 1
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Services ferroviaires				
Voies	305 130 $	119 592 $	**185 538 $**	161 643 $
Bâtiments	43 217	19 086	**24 131**	24 036
Équipements	80 538	50 335	**30 203**	27 388
Équipements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	1 022	249	**773**	824
Travaux en cours	3 871	-	**3 871**	17 035
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	152 490	117 883	**34 607**	38 720
Bâtiments	6 460	4 143	**2 317**	2 490
Travaux en cours	11 699	-	**11 699**	11 481
Services d'autobus				
Autobus	8 589	5 884	**2 705**	3 141
Bâtiments	2 796	271	**2 525**	2 595
Services de remise à neuf				
Équipements	585	105	**480**	500
Bâtiments	3 435	416	**3 019**	3 061
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	368	**17**	20
Travaux en cours	3 964	-	**3 964**	2 908
Mise en valeur				
Terrains et bâtiments	2 851	1 349	**1 502**	1 539
	627 032 $	319 681 $	**307 351 $**	297 381 $

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des charges d'exploitation
Annexe 2
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Notes 10 et 16)	51 704 $	53 415 $
Remboursement du gouvernement (Note 8)	46 059	30 459
Revenus d'exploitation	97 763	83 874
Charges d'exploitation	73 629	70 029
Bénéfice d'exploitation	24 134	13 845
Amortissement des immobilisations corporelles	9 462	8 899
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 192)	(1 439)
Charge de retraite	11 045	9 647
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	(517)	262
Charge d'intérêts	587	925
Bénéfice (perte) d'exploitation	5 749	(4 449)
Télécommunications (Ontera)		
Revenus de ventes	31 949	32 662
Charges d'exploitation	25 297	26 862
Bénéfice d'exploitation	6 652	5 800
Amortissement des immobilisations corporelles	5 162	4 969
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(871)	(882)
Charge de retraite	2 827	2 660
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Note 11)	1 322	-
Cotisation de taxe de vente	-	1 556
Charge d'intérêts	937	667
Perte d'exploitation	(2 725)	(3 170)
Services d'autobus		
Revenus de ventes	11 050	10 583
Charges d'exploitation	10 807	10 429
Bénéfice d'exploitation	243	154
Amortissement des immobilisations corporelles	506	542
Charge de retraite	1 171	1 047
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	170
Charge d'intérêts	101	111
Perte d'exploitation	(1 535)	(1 716)
Services de remise à neuf		
Revenus de ventes	18 553	17 089
Charges d'exploitation	18 445	18 249
Bénéfice (perte) d'exploitation	108	(1 160)
Amortissement des immobilisations corporelles	85	85
Charge de retraite	1 886	1 708
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Charge d'intérêts	140	250
Perte d'exploitation	(2 003)	(7 242)

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des charges d'exploitation
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	153	156
Remboursement du gouvernement (Note 8)	41	41
Revenus d'exploitation	194	197
Charges d'exploitation	247	182
Bénéfice (perte) d'exploitation	(53)	15
Immeubles destinés à la location		
Revenus de ventes	563	519
Charges d'exploitation	318	362
Bénéfice d'exploitation	245	157
Amortissement des immobilisations corporelles	37	37
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(1)	(19)
Bénéfice d'exploitation	209	139
Administration		
Revenus d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	8 673	7 646
Perte d'exploitation	(8 673)	(7 646)
Amortissement des immobilisations corporelles	111	141
Charge de retraite	1 618	1 353
Charge d'intérêts	106	110
Perte d'exploitation	(10 508)	(9 250)
Total de l'exploitation		
Revenus de ventes	113 972	114 424
Remboursement du gouvernement (Note 8)	46 100	30 500
Total des revenus	160 072	144 924
Charges	137 416	133 759
Bénéfice d'exploitation	22 656	11 165
Amortissement des immobilisations corporelles	15 363	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 063)	(2 321)
Charge de retraite	18 647	16 415
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Cotisation de taxe de vente	-	1 556
Charge d'intérêts	1 871	2 063
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Note 11)	1 322	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	(518)	413
Perte d'exploitation	(10 866) $	(25 673) $

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation. Cela suppose que la Commission sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal des activités pour l'avenir prévisible.

La Commission a un historique de pertes d'exploitation et de flux de trésorerie qui, sans le soutien du gouvernement de l'Ontario, seraient négatifs. Avec l'achèvement de l'évaluation la plus récente des fonds de pension, la Commission s'est engagée à disposer des fonds lui permettant d'assurer la continuité de l'exploitation et de combler les déficits de solvabilité. La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend de l'appui continu du gouvernement de l'Ontario ainsi que de la mise en œuvre de plans visant à réduire les déficits des régimes de retraite et à minimiser les pertes d'exploitation, tout en respectant les exigences réglementaires.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas applicable. Si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas applicable aux présents états financiers, des ajustements à la valeur comptable des actifs seraient nécessaires et la valeur comptable des revenus et des charges ainsi que les classements au bilan utilisés pour refléter ces éléments sur une base de liquidation pourraient différer de ceux applicables à une entreprise en exploitation.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera), Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Constatation des revenus

Les revenus de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) les services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
c) la perception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement constatés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est jugé achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des étapes déterminantes prédéterminées d'un projet.

Les frais d'abonnement mensuels associés aux services de télécommunications sans fil, aux services Internet, aux services locaux et interurbains sont constatés à titre de revenus à mesure que le service est fourni. Les revenus ou les ajustements de coûts, qu'ils soient positifs ou négatifs, dans le cadre des accords d'interconnexion et de règlement de trafic sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont connus et estimables.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée aux dépenses d'exploitation est constatée à titre de revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées.

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis aux revenus sur une base linéaire au même taux que celui des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût d'acquisition déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Voies – voies principales et embranchements	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	15 à 25 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction jusqu'à ce qu'ils soient mis en service.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission maintient un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour ses employés. Le régime prévoit des prestations de retraite basées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») existe également pour les employés qui gagnent une pension à vie qui excède le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, il y a eu diverses augmentations ad hoc accordées aux pensionnés.

Régimes autres que de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages complémentaires de retraite, tels que l'assurance-vie de groupe, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité de longue durée par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts de chargement administratif.

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes autres que de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements des hypothèses et les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes et les coûts des services passés qui dépassent de plus de 10 pour cent l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur une base linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 12 ans).

Les actifs des caisses de retraite sont évalués en utilisant les valeurs de marché actuelles. Les coûts des services passés découlant de toutes les autres sources, y compris l'application prospective initiale du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime à la date de modification.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les matières et fournitures, à l'exception du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'en fait la Commission sont similaires. Lorsque les circonstances, qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks, n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Le coût des stocks comptabilisés à titre de charges d'exploitation et utilisés dans des projets d'immobilisations pour 2011 s'élève à 24 397 000 $ (24 771 000 $ en 2010).

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif à titre d'estimation de la juste valeur.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul du résultat net. Un gain de change de 244 000 $ (2010 – 853 000 $) résultant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est inclus dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. Les évaluations subséquentes des instruments financiers sont fonction de leur classement dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes doivent être comptabilisés en résultat net.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux détenus à des fins de transaction) doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés doivent être pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, doivent être évalués au coût.

La Commission a adopté le classement suivant : la trésorerie est classée comme détenue à des fins de transaction; les débiteurs sont classés comme prêts et créances; les créditeurs et charges à payer, les marges de crédit d'exploitation et la dette à long terme sont classés comme autres passifs.

Impôts sur le bénéfice

À titre d'entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages complémentaires de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les liquidités soumises à des restrictions.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Résultat étendu

Le résultat étendu est défini comme la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu se rapportent à des éléments comptabilisés dans le résultat étendu et qui sont exclus du résultat net. La Commission n'effectue pas d'opérations qui pourraient avoir une incidence sur le résultat étendu; il n'y a donc aucune incidence sur les états financiers.

3. Trésorerie

	2011	2010
Trésorerie	**2 185 000 $**	328 000 $
Trésorerie se rapportant à la réserve pour autoassurance (Note 12)	**4 638 000**	4 495 000
Trésorerie	**6 823 000 $**	4 823 000 $

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la CTON est le 31 décembre.

L'actif ou l'obligation au titre des prestations constituées et les charges sont déterminées annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux principes comptables généralement reconnus du Canada utilisant les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1er janvier 2010. Les résultats de cette évaluation ont été extrapolés au 31 décembre 2010. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour le régime de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre 2010. Ce rapport est rédigé chaque année.

4. Avantages sociaux futurs (suite)

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs aux 31 mars 2011 et 31 mars 2010, par catégorie d'actifs se présentent comme suit :

		Cible	2011	2010
Titres de capitaux propres	– canadiens	20 % - 30 %	26,3 %	23,4 %
	– étrangers	10 % - 30 %	17,4 %	17,5 %
Titres de créance		35 % - 55 %	52,8 %	55,9 %
Immobiliers		0 % - 15 %	1,8 %	1,9 %
Court terme et autres		0 % - 15 %	1,7 %	1,3 %
Total			100 %	100 %

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes de retraite

	Régime de retraite	RRS	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(499 814 000) $	(2 884 000) $	(496 319 000) $	(507 550 000)$
Juste valeur des actifs des régimes	452 857 000	-	446 478 000	422 865 000
Situation de capitalisation – (déficit) surplus des régimes	(46 957 000)	(2 884 000)	(49 841 000)	(84 685 000)
Passif initial non amorti	-	196 000	196 000	392 000
Coût non amorti des services passés	10 633 000	61 000	10 694 000	12 586 000
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	97 065 000	(224 000)	96 841 000	130 357 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value à la clôture de l'exercice	60 741 000 $	(2 851 000) $	57 890 000 $	58 650 000 $

4. Avantages sociaux futurs (suite)

La provision pour moins-value de l'exercice à l'étude et celle de l'exercice antérieur étaient nulles.

	Régime de retraite	RRS	2011	2010
Actif au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	61 394 000 $	(2 744 000) $	58 650 000 $	70 475 000 $
Charges	(12 194 000)	(291 000)	(12 485 000)	(11 973 000)
Cotisations versées	5 676 000	184 000	5 760 000	148 000
Paiements spéciaux	5 965 000	-	5 965 000	-
Actif au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	60 741 000 $	(2 851 000) $	57 890 000 $	58 650 000 $

b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes autres que de retraite

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées		
à l'ouverture de l'exercice	(68 296 000) $	(62 632 000) $
Gain actuariel net non amorti	(38 000)	(1 069 000)
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable	-	(531 000)
Passif au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	(68 334 000) $	(64 232 000)$

	2011	2010
Passif au titre des prestations constituées		
à l'ouverture de l'exercice	(64 232 000) $	(61 821 000) $
Charges – non liées à la CSPAAT	(3 699 000)	(3 671 000)
Charges – liées à la CSPAAT	(2 363 000)	(240 000)
Cotisations – non liées à la CSPAAT	1 960 000	2 031 000
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable – non lié à la CSPAAT	-	(531 000)
Passif au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	(68 334 000) $	(64 232 000) $

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 14 830 000 $ (12 467 000 $ en 2010) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour les régimes autres que de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2010.

4. Avantages sociaux futurs (suite)

c. Composantes de la charge nette de retraite de l'exercice

	2011	2010
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	7 434 000 $	7 729 000 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	25 160 000	27 824 000
Rendement prévu des actifs des régimes	(28 871 000)	(27 643 000)
Amortissement de l'obligation initiale	196 000	197 000
Amortissement du coût des services passés	1 892 000	1 892 000
Amortissement de la perte actuarielle nette	6 674 000	1 974 000
	12 485 000 $	11 973 000 $

d. Composantes de la charge nette au titre des régimes autres que de retraite

	2011	2010
Coût des services rendus	3 431 000 $	1 136 000 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 631 000	2 920 000
Amortissement du gain actuariel net	-	(145 000)
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable	-	531 000
	6 062 000 $	4 442 000 $

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - régimes de retraite	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation - régimes autres que de retraite	5,25 %	5,75 %
Taux d'actualisation - CSPAAT	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,50 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération		
2010 & 2011	0 %	1,5 %
2012 & 2013	0,5 %	2,0 %
2014 & par la suite	3,0 %	3,0 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (en années)	12	12
Augmentations du coût des médicaments	5,0 %	5,0 %
Augmentations du coût des soins médicaux et hospitaliers	5,0 %	5,0 %
Augmentations du coût des soins dentaires	4,5 %	4,5 %
Augmentations du coût des soins de la vue	0 %	0 %

5. Marges de crédit d'exploitation

La Commission détient présentement une marge de crédit d'exploitation de 8 000 000 $ auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), dont un montant de 8 000 000 $ était utilisé au 31 mars 2011 (8 000 000 $ en 2010). Cette marge de crédit porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 5 points de base à la date de chacune des avances. La Commission dispose de plus d'une marge de crédit renouvelable de 7 000 000 $ auprès de l'OOF dont un montant de 4 300 000 $ était utilisé au 31 mars 2011 (4 925 000 $ en 2010). Cette marge de crédit porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 40 points de base en fonction de la date de chacune des avances.

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation auprès de la Banque CIBC d'un montant de 1 500 000 $ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2011, deux lettres de garantie qui s'élevaient à 1 428 000 $ au total (1 428 000 $ en 2010) étaient émises avec une commission annuelle de renouvellement de 0,375 %.

6. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les contributions pour dépenses en capital non amorties reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalent à celui des actifs auxquels ils se rapportent.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis sont comme suit :

	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	**89 078 000 $**	66 800 000 $
Contributions de la Province	**22 566 000**	24 599 000
Amortissement imputé aux revenus	**(3 063 000)**	(2 321 000)
Solde à la clôture de l'exercice	**108 581 000 $**	89 078 000 $

Le 31 mars 2011

7. Dette à long terme et obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

a. Dette à long terme

	2011	2010
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 30 000 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er février 2005	**2 584 000 $**	2 809 000 $
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 156 000 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er janvier 2000	**6 315 000**	7 789 000
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 109 000 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er septembre 1999	**4 018 000**	5 040 000
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 13 000 $, pour une période de 25 ans à compter du 1er février 2006	**2 024 000**	2 083 000
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 64 000 $, pour une période de 10 ans à compter du 30 avril 2008. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera	**4 509 000**	5 031 000
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,95 %, remboursable par versements hebdomadaires de capital et d'intérêts réunis de 32 000 $, pour une période de 15 ans à compter du 7 octobre 2010. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera. L'avance pour la construction de l'exercice précédent a été convertie en un emprunt à taux fixe de 17 000 000 $.	**16 670 000**	16 000 000
	36 120 000	38 752 000
Moins la tranche à moins de un an	**4 241 000**	4 383 000
Dette à long terme	**31 879 000 $**	34 369 000 $

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 1 645 000 $ (1 426 000 $ en 2010).

7. Dette à long terme et obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2011-2012	4 241 000 $
2012-2013	4 490 000
2013-2014	4 770 000
2014-2015	3 788 000
2015-2016	1 987 000
Par la suite	16 844 000
	36 120 000 $

b. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2011	2010
Contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux annuel de 7 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 1 000 $ pour une période de 5 ans à compter du 22 septembre 2006	24 000 $	35 000 $
	24 000	35 000
Moins la tranche à moins de un an	24 000	11 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	- $	24 000 $

Les paiements découlant du contrat de location-acquisition inclus ci-dessus s'élèvent à :

2011-2012	25 000 $
Paiements minimums exigibles	25 000
Moins : montant représentant les intérêts	1 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	24 000 $

8. Remboursement du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (le « Ministère »), certaines opérations de la Commission ont été désignées comme non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira chaque exercice.

En vertu de l'article 270 de la *Loi sur les chemins de fer*, une partie de la perte d'exploitation du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la *Loi sur les chemins de fer* en 1996 et l'a remplacée par la *Loi sur les transports au Canada*. Un remboursement de 2 500 000 $ (2 500 000 $ en 2010) a été reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	2011	2010
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	**21 160 000 $**	21 160 000 $
Services maritimes (Moosonee)	**40 000**	40 000
Subvention non renouvelable	**22 400 000**	6 800 000
	43 600 000	28 000 000
Office national des transports du Canada		
Opérations de l'exercice	**2 500 000**	2 500 000
	46 100 000 $	30 500 000 $

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

9. Réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement, la Commission vire 100 000 $ des bénéfices non répartis à la réserve pour autoassurance pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de revenus ou de charges dans les résultats d'exploitation et par la suite virés à (de) la réserve.

Les actifs de la réserve comprennent la trésorerie d'un montant de 4 554 000 $ (4 411 000 $ en 2010) plus un montant de 84 000 $ (84 000 $ en 2010) à recevoir de la Commission.

9. Réserve pour autoassurance (suite)

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes du fonds pour son utilisation temporaire. La Commission paye à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

10. Revenus tirés du transport de passagers

Conformément à la *Loi sur le secteur du voyage*, pour 2011, les ventes au détail brutes étaient de 245 000 $ (227 000 $ en 2010) et les ventes en gros brutes étaient de 158 000 $ (83 000 $ en 2010).

11. Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les charges de dépréciation de 1 322 000 $ pour l'équipement de télécommunications technologiquement obsolète de la division Ontera ont été portées au bénéfice d'exploitation, car la valeur comptable de l'actif à long terme n'était pas recouvrable et avait dépassé sa juste valeur basée sur les flux de trésorerie non actualisés.

12. Éventualités

Déclarations

Dans le cours normal des activités, diverses déclarations ont été déposées à l'encontre de la Commission, déclarations réclamant des dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions reliées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 000 $ appliquée. En cas de perte, le montant serait passé en charges une fois celui-ci établi.

13. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

14. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à sa valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt en vigueur sont comparables aux taux du marché.

Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Commission est exposée à divers risques, tels que le risque de marchandises, le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Pour gérer ces risques, la Commission dispose d'un cadre de gestion des risques financiers dont l'application est surveillée et approuvée par la haute direction avec l'objectif de maintenir un bilan solide et d'optimiser les flux de trésorerie.

Risque de marchandises

La Commission est exposée au risque de marchandises lié aux achats de carburant diesel et à la réduction potentielle du bénéfice net suite à une augmentation du prix du carburant diesel. Étant donné que les dépenses de carburant constituent une tranche importante des charges d'exploitation de la Commission, la volatilité des prix du carburant diesel peut avoir une incidence importante sur le bénéfice de la Commission. Les éléments influant sur la volatilité des prix du carburant diesel comprennent, entre autres, les fluctuations sur les marchés mondiaux du pétrole brut et des distillats pouvant découler de problèmes d'approvisionnement et d'événements géopolitiques. L'impact sur le bénéfice net d'une augmentation de un cent le litre du prix du carburant diesel se traduirait par une diminution de 139 000 $ du bénéfice net. L'impact de la variation des dépenses de carburant est considérablement atténué par un programme de supplément pour le carburant, selon lequel les hausses de prix du carburant sont réparties entre les expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues.

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit en raison de la concentration de clients importants (voir la Note 16 - Dépendance économique pour plus de détails).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considérablement minimisé en veillant à ce que ces actifs financiers soient déposés auprès de gouvernements, d'institutions financières importantes dont la cote attribuée par une agence de notation reconnue est de première qualité, et/ou d'autres contreparties solvables. Une revue continue est effectuée pour évaluer les changements dans la situation des contreparties.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimisé par le programme d'évaluation du crédit des clients de la Commission et par l'imposition de limites au montant du crédit accordé lorsque nécessaire. La Commission maintient des provisions pour créances douteuses éventuelles, et les pertes jusqu'à ce jour correspondent aux attentes de la direction.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'ancienneté des comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses, à la date des états financiers.

Au 31 mars 2011	
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses (en milliers)	
Courants	18 010 $
De 30 à 60 jours après la date de facturation	1 870
De 60 à 90 jours après la date de facturation	(75)
De 90 à 120 jours après la date de facturation	336
Plus de 120 jours après la date de facturation	438
Comptes clients	20 579 $

Cinquante-deux pour cent du solde dans la catégorie Plus de 120 jours après la date de facturation (228 000 $) est à recevoir d'un client important.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la Commission.

Exercices clos les 31 mars (en milliers)	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 677 $	3 172 $
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	242	614
Radiations	(235)	(109)
Solde à la fin de l'exercice	3 684 $	3 677 $

La Commission doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte au moment de déterminer le montant de la provision pour créances douteuses. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances douteuses de clients dépassant un certain solde. Pour la division des télécommunications, la provision est fondée sur un pourcentage de la totalité des soldes des comptes clients impayés.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de change

La Commission n'est pas exposée à des concentrations significatives de risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Commission gère sa trésorerie en fonction de ses besoins opérationnels. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie dans la mesure où ses marges de crédit d'exploitation portent intérêt à taux variable.

La dette à long terme de la Commission porte intérêt à taux fixe. La Commission prévoit rembourser sa dette à long terme à son échéance. Par conséquent, la direction est d'avis que les risques de flux de trésorerie associés à la dette à long terme sont minimes.

Risque de liquidité

La Commission surveille sa liquidité de manière à disposer de fonds suffisants pour satisfaire à ses besoins opérationnels. La Commission gère le risque de liquidité en prévoyant les flux de trésorerie dont elle aura besoin et en surveillant les flux de trésorerie réels ainsi qu'en gérant les dates d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de liquidité.

15. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la direction lorsqu'elle gère le capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation de la Commission afin qu'elle puisse continuer à fournir des avantages à la province de l'Ontario et à maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Les objectifs de la Commission dans le cadre de la gestion du capital sont :

- soutenir et favoriser le développement économique, la création d'emplois et la viabilité des collectivités du nord-est de l'Ontario;
- soutenir, favoriser et rehausser les liaisons par le transport et les télécommunications ainsi que le regroupement des collectivités au sein de la région et entre le nord-est de l'Ontario et les autres régions.

15. Information à fournir concernant le capital (suite)

La Commission définit son capital comme suit :

- la dette à long terme et les contrats de location-acquisition, y compris la tranche échéant à moins de un an;
- les emprunts à court terme;
- les bénéfices non répartis.

La Commission gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière de changements dans la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La Commission nécessite des approbations de la Province pour maintenir ou ajuster sa structure de capital. La Commission n'est pas assujettie à des exigences externes en termes de capital.

16. Dépendance économique

Au cours de 2011, 43 % des revenus de la division des services ferroviaires (49 % en 2010) provenaient de trois clients importants.

17. Chiffres comparatifs

Des chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.